

Code du produit : OX COBALT
FDS N°: P028

Nb. pages : 6
Date : 03//04/2008

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise**Identification de la substance ou de la préparation**

Nom du produit : OXYDE COBALT

Code ETQ : L201

Désignation commerciale : OXYDE DE COBALT

Fournisseur :

CERADEL SOCOR
19 à 25 rue Frédéric Bastiat
BP 1598
87022 LIMOGES CEDEX 9
Tel : (00.33) 05.55.35.02.35
Fax : (00.33) 05.55.35.02.30
E-mail : labo@ceradel.fr

Renseignements en cas d'urgence :

Centre anti-poison de votre département.
N° d'appel d'urgence : ORFILA : 01 45 42 59 59
Site web : www.ceradel.fr

2. Composition / informations sur les composants**COMPOSANTS DANGEREUX****NOM CHIMIQUE POURCEN****TAGE/POU****R CENT**

	No.-CAS EINECS-No:	Symbole de danger, phrases de risque (R) et autres informations
Tétraoxyde de tri cobalt	93-100 1308-06-1 215-157-2	Xn; R22; R43
Oxyde de cobalt	0-5 1307-96-6 215-154-6	Xn; R22; R43; N; R50-53
Carbonate de sodium	0-2 497-19-8 207-838-8	Xi; R36

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE:

Matièreu

3. Identification des dangers

Nocif

Dangereux pour l'environnement

Nocif en cas d'ingestion.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4. Premiers secours

CONTACT AVEC LES YEUX:

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

CONTACT AVEC LA PEAU:

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver les vêtements contaminés avant nouvelle utilisation.

INHALATION:

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Consulter un médecin.

INGESTION:

Rincer la bouche. Consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

MOYEN D'EXTINCTION APPROPRIÉ:

Le produit lui-même ne brûle pas. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin p.

ex.: Produits extincteurs en poudre; Dioxyde de carbone (CO₂); Eau pulvérisée ;

MOYEN D'EXTINCTION À NE PAS UTILISER POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ:

Aucune.

LES RISQUES SPÉCIFIQUES D'UNE EXPOSITION, PROVOQUÉS PAR LA SUBSTANCE OU LA PRÉPARATION ELLE-MÊME, PAR LEURS PRODUITS DE COMBUSTION OU PAR LES GAZ DÉGAGÉS:

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées: Poussière de oxyde de cobalt;

EQUIPEMENTS SPÉCIAUX POUR LA PROTECTION DES INTERVENANTS:

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE:

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES:

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les chapitres 7 et 8. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Eviter toute formation de poussière. Assurer une ventilation adéquate.

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Eviter toute formation de poussière. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

MÉTHODES DE NETTOYAGE:

Ramasser mécaniquement. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. (Article 13)

7. Manipulation et stockage**MANIPULATION:**

Directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

PRÉCAUTIONS POUR LA MANIPULATION SANS DANGER:

Eviter la formation et le dépôt de poussières. Eviter le contact avec la peau et les yeux. En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

MESURES TECHNIQUES/PRÉCAUTIONS:

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

STOCKAGE:

Directive 96/82/CE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (Directive Seveso II)

MESURES TECHNIQUES/CONDITIONS DE STOCKAGE:

Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine. Conserver le produit dans des récipients fermés. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

PRODUITS INCOMPATIBLES:

Aucune.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle**NOM CHIMIQUE LIMITE(S) D'EXPOSITION: SOURCE:**

Tétraoxyde de tri cobalt - -

Oxyde de cobalt - -

Carbonate de sodium - -

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION:

Directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION DES PROFESSIONNELS:

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières. Eviter les expositions répétées. Porter un équipement de protection adéquat. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Entreposer séparément les vêtements de travail.

PROTECTION RESPIRATOIRE:

Utiliser un appareil respiratoire portant un filtre du modèle P3 (DIN 3181).

PROTECTION DES MAINS:

Gants de protection: Caoutchouc; Butyle; Néoprène; PVC;

PROTECTION DES YEUX:

Écran facial; Lunettes de sécurité;

PROTECTION DE LA PEAU ET DU CORPS:

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION DE L'ENVIRONNEMENT:

Le patron doit observer les spécifications données dans la directive IPPC.

9. Propriétés physiques et chimiques

INFORMATIONS GÉNÉRALES:

Aspect Poudre

Couleur Gris-Noir

Odeur Donnée non disponible.

INFORMATIONS IMPORTANTES RELATIVES À LA SANTÉ, À LA SÉCURITÉ ET À L'ENVIRONNEMENT:

potentiel Hydrogène (pH) Donnée non disponible.

Point/Intervalle d'ébullition Donnée non disponible.

Point d'éclair Donnée non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) Donnée non disponible.

Dangers d'explosion Donnée non disponible.

Propriétés comburantes Donnée non disponible.

Densité relative 0.90-1.30 g/cm³ (poudre); 6.07 g/cm³ (substance solide)

Masse Volumique Apparente 0.7-2.9 g/cm³

Pression de vapeur Donnée non disponible.

Solubilité

-Solubilité dans l'eau Insoluble.

-Solubilité: dans les graisses Donnée non disponible.

-Solubilité dans d'autres solvants Acides; Ammoniac;

Coefficient de partage (n-octanol/eau) Donnée non disponible.

Viscosité Donnée non disponible.

Densité Gazeuse Donnée non disponible.

Vitesse D'évaporation Donnée non disponible.

Autres données

Point/intervalle de fusion Approximativement 1800 °C

10. Stabilité et réactivité

CONDITIONS À ÉVITER:

Eviter toute formation de poussière.

MATIÈRES À ÉVITER:

Aucun à notre connaissance.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:

Aucune.

11. Informations toxicologiques

TOXICITÉ AIGUË:

Donnée non disponible.

EFFETS CORROSIFS:

Donnée non disponible.

SENSIBILISATION:

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

TOXICITÉ SUBAIGUË:

Donnée non disponible.

TOXICITÉ REPRODUCTRICE:

Donnée non disponible.

12. Informations écologiques

EFFETS ÉCOTOXICOLOGIQUES:**TOXICITÉ AQUATIQUE:**

Egalement toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par ingestion.

TOXICITÉ ENVERS D'AUTRES ORGANISMES:

Donnée non disponible.

MOBILITÉ:

Donnée non disponible.

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:

Donnée non disponible.

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:

Donnée non disponible.

EFFETS NOCIFS DIVERS:

Donnée non disponible.

13. Informations relatives à l'élimination

Directive 91/689/CEE du Conseil relative aux déchets dangereux

CODE DE DÉCHETS CEE: 06 03 16 - Oxydes métalliques autres que ceux visés à la rubrique 06 03 15

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de Recommandation

(2000/532/CE).

DÉCHETS DES RÉSIDUS/PRODUITS NON UTILISÉS:

Se mettre en contact avec le fabricant. Eliminer comme des déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.

EMBALLAGES CONTAMINÉS:

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés comme des déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.

14. Informations relatives au transport**TRANSPORT TERRESTRE ADR/RID:**

Classe 9

Code de classement M7

Groupe d'emballage III

N° de danger 90

Carte pour désignation du danger 9

N° ONU 3077

Désignation de la marchandise Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide,

n.s.a

Sources de danger Cobalt oxide

TRANSPORT MARITIME IMDG/GGVSee:

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

TRANSPORT AÉRIEN ICAO/IATA:

IATA-DGR 9

Groupe d'emballage III

N° ONU 3077

Proper shipping name Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s

15. Informations réglementaires

ETIQUETAGE SELON LES DIRECTIVES CEE:

Étiquetage conforme aux directives 67/548/EEC et 1999/45/EC.

SYMBOLE(S):

Xn - Nocif

N - Dangereux pour l'environnement

COMPOSANTS DÉTERMINANT LE DANGER DEVANT FIGURER SUR L'ÉTIQUETTE:

Tétraoxyde de tricobalt; Oxyde de cobalt

PHRASE(S) DE RISQUE:

R22 - Nocif en cas d'ingestion.

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

PHRASE(S) DE SÉCURITÉ:

S24 - Éviter le contact avec la peau.

S37 - Porter des gants appropriés.

S60 - Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

RÈGLEMENTS NATIONAUX:

-

16. Autres informations

LISTE DES PHRASES R. APPROPRIÉES:

R22 - Nocif en cas d'ingestion.

R36 - Irritant pour les yeux.

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

INFORMATION RÉVISÉE:

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1;

AVIS D'EXCLUSION DE GARANTIES EXPLICITES ET TACITES:

Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme correctes au moment où elles sont diffusées.

Néanmoins, aucune garantie marchande, aucune aptitude à un emploi particulier, et aucune autre garantie ne sont explicites ni tacites en ce qui concerne l'exactitude ou le caractère exhaustif de ces informations ou du produit, l'innocuité de ce produit ou les risques liés à son utilisation. Les présentes informations et le produit sont fournis à la condition que la personne qui les reçoit décide elle-même de l'adaptation du produit à un emploi particulier et qu'elle assume les risques qu'il implique.